

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 septembre 2016

TERRITOIRES DE MONTAGNE - (N° 4034)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CE102

présenté par
M. Saddier, M. Tardy et M. Ginesy

ARTICLE 19

I. – À la première phrase de l’alinéa 5, supprimer les mots :

« ou l’extension ».

II. – En conséquence, procéder à la même suppression aux alinéas 20 et 23.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour objet de supprimer l'extension du champ des UTN, la notion de modification d'UTN n'étant pas pertinente.